



NATIONS  
UNIED

EP

UNEP/MED WG.500/2

---



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

20 May 2021  
Original: English  
Français

---

Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Ecosystémique sur la surveillance (CORMON), Biodiversité et Pêche

Vidéoconférence, 10-11 juin 2021

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion**

**Ordre du jour provisoire annoté**



## Ordre du jour provisoire annoté

### Introduction

1. Conformément au programme de travail 2020-2021 du PNUE/PAM-SPA/RAC adopté par la 21e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses protocoles, qui s'est tenue à Naples (Italie) du 2 au 5 décembre 2019, le SPA/RAC organise la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance de l'approche écosystémique (CORMON) pour la biodiversité et la pêche, les 10 et 11 juin 2021 par vidéoconférence. Tous les Points focaux ASP/BD et/ou membres du groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires concernés par la mise en œuvre de l'IMAP, le cas échéant, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion CORMON. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales concernées ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en tant qu'observateurs.

2. Les principaux objectifs de la réunion sont d'examiner les documents suivants :

- (i) mettre à jour les lignes directrices/protocoles pour la surveillance des indicateurs communs 1 et 2 relatifs aux habitats benthiques;
- (ii) les éléments de surveillance et d'évaluation (critères d'évaluation/ valeurs seuils et de référence) pour les indicateurs communs (IC) 3, 4, 5 relatifs aux mammifères marins et aux tortues marines et l'IC6 relatif aux espèces non indigènes;
- (iii) dictionnaires de données et normes de données relatives aux espèces ;
- (iv) approche méthodologique pour cartographier l'interrelation entre les pressions-impacts et l'état des composantes de l'écosystème marin pour biodiversité ; et
- (v) analyse comparative concernant l'IMAP et la décision BEE 2017/848/UE de la Commission européenne pour la biodiversité.

3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le SPA/RAC pour aider la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Document d'information | UNEP/MED WG.500/Inf.1 |
|------------------------|-----------------------|

4. La réunion sera ouverte à 08h30 (UTC+1) le 10 juin 2021 par le directeur du SPA/RAC.

### Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

|                        |  |
|------------------------|--|
| Documents de travail   | UNEP/MED WG.500/1<br>UNEP/MED WG.500/2 |
| Document d'information | UNEP/MED WG.500/Inf.2                  |

- a) *Règlement intérieur de la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance de l'approche par écosystème (CORMON) pour la biodiversité et la pêche*

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

- b) *Élection des membres du bureau*

6. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élit un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

*c) Adoption de l'ordre du jour provisoire*

7. Sous réserve de la règle 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.500/1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.500/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

*d) Organisation du travail*

8. Il est prévu que la réunion aborde tous les points de l'ordre du jour pendant deux jours.
9. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français.
10. Les sessions sont programmées comme suit :
- a. 10 juin 2021 : 8.30 – 11.30; 12.30-15.30 heure de Tunis (UTC+1) ;
  - b. 11 juin 2021 : 8.30 – 11.15; 13.00-14.30 heure de Tunis (UTC+1).
11. Il est prévu que la Réunion aborde tous les points de l'ordre du jour pendant les deux jours. Il est prévu de clôturer la réunion à 14h30 (heure de Tunis, UTC+1) le 11 juin 2021 après avoir adopté ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les indicateurs communs 1 et 2 de l'IMAP sur les habitats benthiques**

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.500/3 |
|-----------------------------|-------------------|

12. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les lignes directrices/protocoles de surveillance pour l'indicateur commun 1 et 2 de l'IMAP relatif aux habitats benthiques (UNEP/MED WG.500/3).

13. La Réunion est appelée à discuter et approuver le document, le cas échéant, et faire des recommandations sur la voie à suivre.

**Point 4 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP liés aux espèces**

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Documents de travail</b>   | UNEP/MED WG.500/4<br>UNEP/MED WG.500/5 |
| <b>Document d'information</b> | UNEP/MED WG.500/Inf.3                  |

**4.1. Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux mammifères marins**

14. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.500/4 "Échelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation, seuils et valeurs de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux mammifères marins".

15. Le Secrétariat d'ACCOBAMS sera invité à présenter les principaux résultats du projet ACCOBAMS Survey Initiative (ASI) (UNEP/MED WG.500/Inf.3). La réunion devra envisager le renforcement des moyens de collaboration avec ACCOBAMS pour la mise en œuvre de l'IC 4 et 5 de l'IMAP concernant les cétacés en particulier en vue de la préparation du Rapport sur la qualité de la Méditerranée de 2023 (MED QSR 2023), et recommander des actions supplémentaires pour améliorer les synergies avec le travail en cours dans le cadre des projets financés par l'UE contribuant à la mise en

œuvre de l'IMAP, à savoir le projet " Vers le bon état écologique de la mer et des côtes méditerranéennes à travers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatives et efficacement gérées et surveillées " (IMAP-MPA) et le projet "Soutien à la mise en œuvre efficace de la surveillance et de l'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes selon l'approche écosystémique et à l'élaboration d'un Rapport sur la qualité de 2023 basé sur des données, en synergie avec la Directive Cadre : Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de l'UE " (EcAp MED III).

#### **4.2. Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux tortues marines**

16. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.500/5 "*Échelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation, seuils et valeurs de référence pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux tortues marines*".

17. La Réunion est appelée à examiner et à approuver les documents relevant des points 4.1 et 4.2 de l'ordre du jour, au besoin, et à formuler des recommandations sur la marche à suivre.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation de l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.500/6<br>UNEP/MED WG.500/7<br>UNEP/MED WG.500/8 |
|-----------------------------|---|

#### **5.1. Fiche descriptive d'orientation révisée**

18. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (REMPEC et SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.500/6 "*Fiches d'orientation révisées pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes*".

#### **5.2. Échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.500/7 "*Échelles de surveillance et d'évaluation, critères d'évaluation et valeurs seuils pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes*".

#### **5.3. Etat d'avancement dans l'élaboration des valeurs de référence**

19. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.500/8 "*Etat d'avancement dans l'élaboration des valeurs de référence pour l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes*".

20. La réunion est appelée à examiner et à approuver les documents présentés au titre des points 5.1, 5.2 et 5.3 de l'ordre du jour, selon le cas, et à formuler des recommandations sur la marche à suivre.

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins, aux tortues marines et aux oiseaux marins**

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| <b>Documents de travail</b> | UNEP/MED WG.500/9 |
|-----------------------------|-------------------|

21. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (INFO/RAC) présentera le document UNEP/MED WG. 500/9 "*Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux marins*".

22. La réunion est appelée à examiner et à approuver le document, le cas échéant, et à formuler des recommandations sur la marche à suivre.

**Point 7 de l'ordre du jour : Traitement de l'interrelation pressions-impacts pour la composante biodiversité**

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| <b>Document de travail</b> | UNEP/MED WG.500/10 |
|----------------------------|--------------------|

23. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.500/10 " *Approche méthodologique pour cartographier les interrelations entre les pressions, les impacts et l'état des composantes des écosystèmes marins pour la biodiversité* ".

24. La Réunion devrait examiner et approuver la proposition, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la marche à suivre en ce qui concerne son utilisation aux fins de la mise en œuvre de l'IMAP et de l'élaboration du rapport sur la qualité de la Méditerranée de 2023 (MED QSR 2023).

**Point 8 de l'ordre du jour : Analyse comparative de l'IMAP et de la Décision BEE 2017/848/EU de la Commission européenne pour la biodiversité**

|                            |                    |
|----------------------------|--------------------|
| <b>Document de travail</b> | UNEP/MED WG.500/11 |
|----------------------------|--------------------|

25. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) présentera le document UNEP/MED WG.500/11 " *Analyse comparative concernant l'IMAP et la décision BEE 2017/848/UE de la Commission européenne pour la biodiversité* ". La comparaison se concentre sur la façon dont les cadres de surveillance et d'évaluation abordent les éléments de surveillance de la biodiversité et des espèces non indigènes au niveau des critères/indicateurs communs, avec pour objectif général de renforcer et de maximiser les synergies.

26. La Réunion est appelée à examiner et à approuver le document, le cas échéant, et à formuler des recommandations sur la marche à suivre.

**Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses**

27. Sous ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera toute autre question pertinente qui pourrait être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

**Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

28. Sous ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le rapporteur.

**Point 11 de l'ordre du jour : clôture de la réunion**

29. Le président clôturera la réunion le vendredi 11 juin 2021, à 14 h 30.

**HORAIRE PROPOSÉ**  
**Heure de Tunis (UTC+1)**

| <b>Jeudi 10 juin 2021</b>     |  |   |
|-------------------------------|--|---|
| 8.30 – 8.45                   | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion   | UNEP/MED WG.500/Inf.1   |
| 8.45 – 9.00                   | Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion  | UNEP/MED WG.500/1<br>UNEP/MED WG.500/2<br>UNEP/MED WG.500/Inf.2 |
| 9.00 – 10.00                  | Point 3 de l'ordre du jour : Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les indicateurs communs 1 et 2 de l'IMAP sur les habitats benthiques   | UNEP/MED WG.500/3   |
| 10.00 – 11.30                 | Point 4.1 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux mammifères marins  | UNEP/MED WG.500/4<br>UNEP/MED WG.500/Inf.3                      |
| <i>11.30 – 12.30</i>          | Pause déjeuner   |   |
| 12.30 – 13.30                 | Point 4.2 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation des indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatifs aux tortues marines.  | UNEP/MED WG.500/5   |
| 13.30 – 15.30                 | Point 5 de l'ordre du jour : Éléments de surveillance et d'évaluation de l'indicateur commun 6 de l'IMAP relatif aux espèces non indigènes<br><br>5.1. Fiche descriptive d'orientation révisée<br><br>5.2. Échelles de surveillance et d'évaluation, les critères d'évaluation et les valeurs seuils<br><br>5.3. Etat d'avancement dans l'élaboration des valeurs de référence | UNEP/MED WG.500/6<br>UNEP/MED WG.500/7<br>UNEP/MED WG.500/8     |
| <b>Vendredi, 11 juin 2021</b> |  |   |
| 08.30 – 10.00                 | Point 6 de l'ordre du jour : Dictionnaires de données et normes de données pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 faisant référence aux mammifères marins, tortues marines et oiseaux de marins  | UNEP/MED WG.500/9   |
| 10.00 – 10.30                 | Point 7 de l'ordre du jour : Traitement de l'interrelation pressions-impacts pour la composante biodiversité   | UNEP/MED WG.500/10  |
| 10.30 - 11.00                 | Point 8 de l'ordre du jour : Analyse comparative entre IMAP et la Décision BEE 2017/848/EU de la Commission européenne pour la biodiversité  | UNEP/MED WG.500/11  |
| 11.00 - 11.15                 | Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses  |   |
| <i>11.15 – 13.00</i>          | Pause déjeuner   |   |
| 13.00 - 14.30                 | Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations   |   |
| 14.30                         | Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion  |   |